

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 69 chargée d'examiner le préavis n°2022/10 paru le 14 avril 2022 et le préavis n°2022/15 paru le 5 mai 2022.

Rapporteur	Oleg GAFNER
Présences	Olivier MARMY (remplacement Eliane AUBERT), Muriel CHENAUX MESNIER, Roland PHILIPPOZ (remplacement Angèle MENDY), Sima DAKKUS, Anouck SAUGY (remplacement Jean-Pascal GENDRE), Yvan SALZMANN (remplacement Sarah NEUMANN), Derya CELIK (remplacement Louis DANA), Constance VON BRAUN (remplacement Olivia FAHMY), Vincent VOUILLAMOZ, Manon ZECCA et Josée-Christine LAVANCHY (remplacement Yohan ZIEHLI) Grégoire JUNOD (Municipalité, directeur CD) Michael KINZER (Chef du service de la culture) Julien GROSS (Adjoint au dév. de projets au service de la culture) Guillaume de Morsier (Kunik de Moriser architectes SIA)
Absences	Eliane AUBERT, Angèle MENDY, Matthieu CARREL, Jean-Pascal GENDRE, Sarah NEUMANN, Louis DANA, Olivia FAHMY et Yohan ZIEHLI
Notes de séances	Catherine JODOIN (assistante administrative)

Lieu : Hôtel de Ville, salle des commissions

Date : 03.06.2022

Début et fin de la séance : 14h00 à 16h19

Préavis N° 2022/15 - Musiques actuelles. Rénovation, mise aux normes et augmentation de la jauge de la salle de concerts Le Romandie. Création d'une 2e salle sous les arches du Grand-Pont au bénéfice de l'Association du Salopard.

Le syndic présente le préavis 2022/15 portant sur les musiques actuelles. Le projet porte sur la rénovation de la salle de concert du Romandie, rendue nécessaire par les problèmes de sécurité liés à des infiltrations d'eau dans la structure du pont. Avec l'avènement de la réfection du Grand-Pont, la Municipalité a analysé la possibilité d'effectuer ces travaux de mise aux normes mais également des travaux d'agrandissement permettant d'augmenter la jauge de la salle historique de 240 à 300 personnes. Au regard de l'étude menée par Sound Diplomacy (201 qui identifie un manque infrastructurel pour les musiques actuelles, la Municipalité a mis en examen la possibilité de transformer le rez-de-chaussée en une seconde salle de concerts pour l'Association du Salopard. Cette association avait dû quitter Le Bourg. Ces deux salles sous le Grand-Pont ainsi que les futurs espaces des Jumeaux serviront de lieux d'accueil pour les festivals lausannois que sont Label Suisse, Prémices, le LUFF ou encore Les Urbaines.

Conseil communal de Lausanne

Une solution ayant été trouvée pour la relocalisation de la Maison du vélo (anciennement située à proximité du Romandie), une étude de faisabilité technique de ces deux projets a été menée par le bureau Kunik de Morsier architectes. Les conclusions architecturales et urbanistiques ainsi que l'emplacement dans l'hypercentre de ces deux salles de concerts, dans un environnement induisant peu de risques de problèmes liés aux nuisances sonores ont parachevé de convaincre de la pertinence du projet.

L'architecte complète la présentation du syndic en précisant que l'entrée du Romandie sera conservée et que la nouvelle salle sera dotée d'une capacité de 170 personnes au maximum et disposera d'une entrée distincte. La circulation des publics, les évacuations de secours, ainsi que la visibilité de la scène seront améliorées, une loge supplémentaire et une cafétéria seront ajoutées, tandis que les deux entités pourront cohabiter de façon homogène. L'isolation phonique entre les deux salles est quant à elle assurée, notamment par des travaux spécifiques permettant d'améliorer la situation actuelle.

Des commissaires demandent des précisions sur les sorties de secours. Il est répondu que la salle au rez-de-chaussée serait évacuée via la sortie principale et par la sortie du Romandie tandis que le public du Romandie sortirait via la cage d'escalier actuelle et conservée ainsi que par l'ajout d'une sortie supplémentaire.

Un commissaire souhaite des précisions sur le montage financier des travaux. Il est porté à la connaissance des membres de la commission qu'une partie des travaux est financée par le Fond de risque pour institutions culturelle (CHF 317'000.-) ainsi que par l'effet d'aubaine que représente certaines économies faites par les malencontreuses annulations liées aux fermetures des institutions culturelles durant la pandémie (CHF 1'300'000.-). Le montant restant (CHF 700'000.-) sera assumé par les associations des deux salles par le biais d'une recherche de fonds laquelle est déjà entamée (CHF 190'000.-). Les éventuels montants manquants seront refacturés aux associations sous la forme d'un loyer.

Le chef du service de la culture précise que l'augmentation de la jauge de la salle du Romandie et la création d'un bar pour l'association du salopard constituent deux potentielles sources de financement additionnelles.

Une commissaire s'interroge sur l'inclusivité des personnes sourdes et malentendantes dans le cadre de ces deux salles des concerts, précisant que ces personnes peuvent profiter des clubs en appréciant la musique par le biais des vibrations, notamment. En réponse à ce questionnement **le chef du service de la culture** indique qu'une boucle magnétique est prévue pour les représentations en configuration assise. Cet enjeu sera remonté aux porteurs du projet architectural.

En réponse à **un commissaire**, il est annoncé que ces travaux devraient commencer ensuite des travaux du Grand-Pont, en novembre 2022. Une ouverture des deux salles est espérée pour la rentrée de la saison culturelle 2023-2024.

Conclusions de la commission : La commission vote à l'unanimité (11 voix) en faveur des cinq conclusions du préavis 2022/15.

Conseil communal de Lausanne

Préavis N° 2022/10 - Maison Gaudard : Réalisation d'une maison de la culture et de l'innovation numérique - Demande d'un crédit d'ouvrage

Le syndic expose les principaux enjeux du préavis, soit préserver la vocation culturelle et publique du bâtiment tout en répondant aux besoins des actrices et acteurs culturels lausannois. Des études préalables ont défini un manque d'espaces de travail pour les festivals. Cette recherche de synergies et de mutualisation couplée à la volonté des autorités de valoriser le fonds BD ainsi que la Collection d'art de la Ville de Lausanne a constitué le fil rouge du présent préavis. Il est donc prévu de regrouper les locaux administratifs du Festival de la Cité, de Label Suisse, de la Fête de la musique, des Garden-parties, du Lausanne Underground Film & Music Festival (LUFF) et de la Fête du Slip ainsi que ceux du centre de ressources pour la scène culturelle (Bureau culturel Vaud).

Le futur de la Maison Gaudard et les espaces libérés par le départ du MUDAC à Plateforme 10 permet également d'adjoindre au projet un volet numérique qui pourrait se muer, à terme, en musée. Le tout devant constituer un pôle unique permettant de valoriser la culture, la production, la création d'outil, le développement des publics, la recherche scientifique ou encore la médiation culturelle.

Le chef du service de la culture complète la présentation du Syndic en diffusant une vidéo informative. Un LAB numérique sera proposé dans les deux derniers étages. Le premier étage accueillera quant à lui une salle de diffusion avec une programmation régulière (conférences, expositions, débats, petites formes pour petites jauges), ainsi que des salles polyvalentes à des fins de formation, notamment. Le Bureau culturel Vaud et un café culturel se partageront le rez-de-chaussée. Les bureaux de six à sept festivals se côtoieront au premier sous-sol, alors que les étages inférieurs garderont une certaine polyvalence, dédiés notamment à du visionnage, au travail sur le son et à d'autres travaux de recherches. Par ailleurs le projet s'inspire de La Fabulogie à Marseille et a été pensé en concertation avec la scène culturelle et les écoles supérieures de la région.

Le fonctionnement de la Maison Gaudard sera piloté par une association dans laquelle seront représentés les festivals hébergés dans le lieu. L'association aura la charge de la coordination mais aussi de la programmation de la Maison. C'est pourquoi l'association devrait disposer d'une équipe administrative de 3 personnes dont une personne responsable du Café culturel. Ces postes seront mis au concours après l'été 2022.

Un commissaire questionne les représentants de l'administration quant aux différents cahiers des charges. Il est répondu que ces derniers sont en cours d'élaboration et qu'il s'agira, pour le poste de direction, de trouver une personne ayant un fort entretient et possédant un bon réseau.

En réponse à un commissaire, **le syndic** explique que le budget annuel, évalué à CHF 440'000., ne comprend pas la valeur du loyer. Ces différents montants seront formellement votés lors du budget 2023. Il est également précisé qu'il est possible que la nouvelle direction de BDFIL décide d'installer le bureau du festival à la Maison Gaudard. Par ailleurs, l'Université de Lausanne a confirmé son rôle de partenaire du projet.

Une commissaire estime que les moyens humains prévus sont insuffisants. Elle émet le souhait d'une structure la plus horizontale possible. Il est répondu que cette structure associative devrait garantir une coordination et une organisation plus transversale que celles d'autres institutions culturelles. Le poste de direction doit par ailleurs être vu comme un poste de facilitation.

Conseil communal de Lausanne

Un commissaire attire l'attention sur le fait que l'organe de gouvernance est central pour garantir la bonne marche de la Maison et la bonne entente entre les actrices et acteurs présents. Il paraît important d'avoir, en amont de l'ouverture de la nouvelle structure, des directives claires.

Le Syndic ainsi que le chef du service de la culture répondent que la structure et l'organisation de la Maison Gaudard se veut évolutive et qu'il conviendra, peut-être, de faire des modifications en fonction de l'avancée du projet et des volontés du comité de l'association. De plus, le financement de l'association pourrait également comprendre des financements extérieurs permettant de nouveaux projets et donc des évolutions structurelles. En réponse à **un commissaire**, l'administration communale juge prématuré de démarcher des financements externes à ce stade-ci du projet.

Un commissaire questionne l'aménagement extérieur de la Maison Gaudard ainsi que son accessibilité, émettant le vœu que le café culturel puisse également accueillir les jeunes, en lien avec le gymnase environnant par exemple. Il est répondu que le projet devra trouver ses soutiens et ses publics de façon évolutive. Toutefois, le mandat est clairement donné de rendre la Maison accessible à tout un chacune. Si les conditions cadres venaient à ne pas être respectées, la Municipalité interviendrait en fonction des conditions cadres préétablies.

Un commissaire demande ce qu'il en est d'un point de vue énergétique. Il est répondu que les travaux prévus au niveau la paroi vitrée au sud permettent d'importantes économies d'énergie. De plus, la Maison Gaudard partage déjà son système de chauffage avec le Gymnase de la Cité. Les moteurs de l'installation seront par ailleurs changés pour plus d'efficacité.

Un commissaire questionne le Syndic quant aux conséquences d'un potentiel refus d'allocation du budget de fonctionnement lors du vote du budget 2023 en cas de vote des frais de travaux prévus dans le présent préavis. **Le syndic** répond que cela est évidemment possible mais problématique. Cela signifierait que les festivals bénéficieraient de la structure mais qu'aucune programmation ne sera proposée à la population lausannoise. Les frais de fonctionnement sont prévus de longue date dans le cadre de l'augmentation du budget du service de la culture.

Conclusions de la commission : La commission vote à l'unanimité (11 voix) en faveur des huit conclusions du préavis 2022/10.

Lausanne, le 28.07.2022

Le rapporteur
Oleg GAFNER

